

Fonctionnement du badge

- Le badge est valable tout au long de la scolarité au lycée et donne droit à deux passages.
 - En cas de perte ou de vol : le signaler au bureau des frais scolaires de manière à ce que personne ne puisse l'utiliser.
 - Si perte ou détérioration, refaire le badge : apporter une photo et 2.50€ pour remplacement.
 - Quand il reste 2 repas, le cadran des bornes affiche « à réapprovisionner »
 - Réapprovisionnement :
 - Soit en espèces au bureau des frais scolaires
 - Soit par chèque en indiquant le nom, le prénom et le numéro de badge au dos du chèque à déposer dans la boîte à lettres à coté du bureau des frais scolaires.
- Il est souhaitable que le montant réglé pour les repas corresponde à un multiple de 4.10€.



- Il est fortement déconseillé de ranger votre badge de cantine à proximité de votre portable. Votre badge risque d'être démagnétisé et sera inutilisable.